

Agen, vendredi 25 octobre 2024

FICHE PRESSE

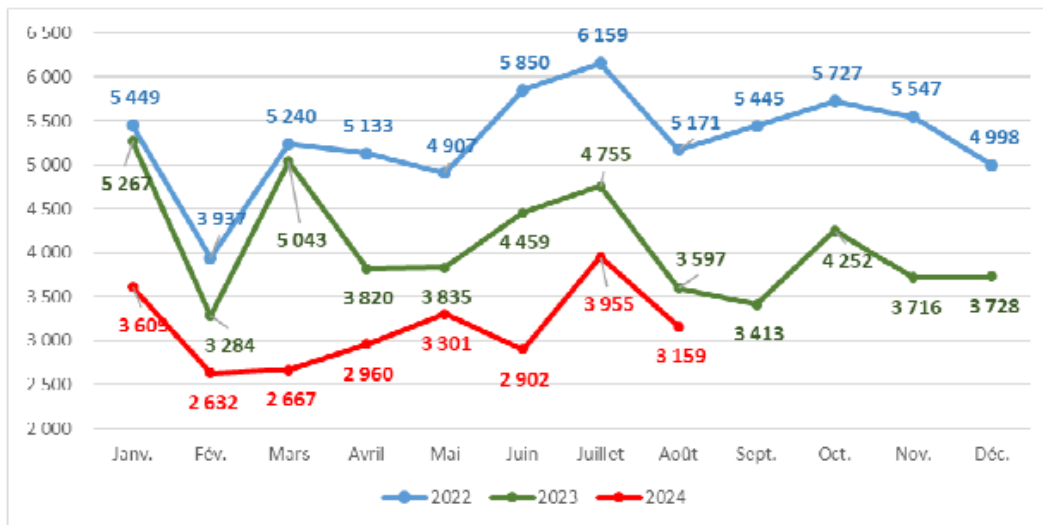
DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2024

Une nouvelle baisse de recettes amortie, avant la goutte d'eau qui ferait déborder le vase !

Pour 2024, l'exercice se conclut provisoirement avec cette DM2 sur une nouvelle baisse de recettes de 10 millions d'euros. Un choc que le Département arrive encore à amortir, au prix d'efforts considérables et d'une gestion particulièrement rigoureuse.

Il n'y a qu'à observer la chute vertigineuse des DMTO (part des frais de notaire perçus sur les transactions immobilières) pour s'en convaincre :

Evolution mensuelle des DMTO depuis 2022



La baisse des DMTO a été brutale sur les deux premiers trimestres de 2024 et beaucoup plus importante que les estimations du BP 2024 (- 8% prévus de 2023 à 2024) : - 34,5 % au premier trimestre par rapport à 2023 et - 24,4 % pour le deuxième trimestre. Les conséquences de la baisse du premier semestre et les incertitudes quant à l'évolution du marché de l'immobilier sur le restant de l'année obligent à revoir la prévision budgétaire initiale pour 2024, de 44 M€ à 34 M€.

Cette baisse de recettes de 10 M€ est un coup dur, qui peut encore être absorbé par la collectivité. Mais ce manque à gagner vient alourdir les coûts supportés par le Département pour le compte de l'Etat depuis 2017, entre charges non-compensées et mesures imposées unilatéralement par le gouvernement.

Une dette gouvernementale de 425,4 millions d'euros depuis 2017 Et un nouvel effort imposé de 60 M€ pour 2025, soit – 12% du budget départemental !

2017 : - 41,4 M€ non-compensés (Allocations individuelles de solidarité – AIS / APA, PCH, RSA)

2018 : - 41,1 M€ non-compensés

2019 : - 52,5 M€ non-compensés

2020 : - 55,9 M€ non-compensés

2021 : - 57,1 M€ non-compensés

2022 : - 51,8 M€ non-compensés

2023 : - 55,6 M€ non-compensés

2024 : - 70 M€ (projection), dont 11,1 M€ de mesures imposées par le gouvernement (7,6 M€ de dépenses sociales et 3,5 M€ de charges de personnel)

= 425,4 M€ déjà amortis par le Département de Lot-et-Garonne, soit l'équivalent d'une année entière de budget de fonctionnement

2025 : - 44 M€ a minima

- 16 M€ de ponction supplémentaire prévue par le Projet de Loi de Finances 2025*

Soit un effort supplémentaire de 60 M€ pour 2025 : – 12% du budget départemental !

***détail des 16 M€ de « contribution au redressement des comptes publics de la Nation » :**

Ponction du fonds de réserve	- 8,6 M€
Gel de la fraction de TVA	- 5,2 M€
Diminution du fonds de compensation de la TVA	- 0,4 M€
Hausse de la CNRACL	- 1,2 M€
Baisse de la DGF	- 0,3 M€
Revalorisation du RSA	- 0,3 M€
	= - 16 M€

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr